



# SAULGES



Retrouvez-nous sur :

[www.saulges.mairie53.fr](http://www.saulges.mairie53.fr)

Le mot du Maire

page 2

## Vie municipale et infos

Etat civil

page 3

Budget 2018

page 4

Projets

pages 5 à 8

Réunions du Conseil Municipal

pages 9 à 19

Infos pratiques

pages 20 à 25

Tarifs

pages 26 et 27

Tourisme

page 28

Maison d'accueil

pages 29 et 30

Ecole

Pages 31 et 32

Vie associative

pages 33 à 40

Revue de presse

pages 42 et 43

Illuminations de Noël

page 44

Une grande dame à Saulges

Pages 45 et 46

Au nom de la Municipalité de Saulges, permettez-moi de vous adresser nos meilleurs vœux pour l'année 2019.

A la rédaction de ce bulletin, je ne peux passer sous silence les derniers événements auxquels la France a dû et doit encore faire face (perte de vies humaines, manifestations violentes, dégradations, désordre public...). Il faut en arriver là pour que le gouvernement prenne conscience qu'un profond malaise existe dans notre pays.

Pourtant, peu de temps avant... au 1<sup>er</sup> novembre 2018, nous commémorons le centenaire de la fin de la première guerre mondiale. Saurons-nous laisser aux futures générations un monde meilleur ? Essayons de ne pas oublier au quotidien nos valeurs fondamentales : Liberté Egalité Fraternité.

Les petites communes sont le socle de notre identité française, elles semblent pourtant être la cible de l'état, et ce malgré l'investissement perpétuel de ses élus locaux, bénévoles d'associations, habitants...

Les incertitudes financières persistent :

- La suppression de la taxe d'habitation, dont on ne connaît toujours pas les modalités de compensation,
- La stabilisation de la dotation globale de fonctionnement, qui ne suit plus l'augmentation du coût de la vie,
- La baisse de 20 % de l'enveloppe de 25 000,00 € qui nous était allouée par la Communauté de Communes des Coëvrons, pour le service technique commun à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, et qui sera suivie d'une succession de baisses les années suivantes jusqu'à sa suppression complète,
- La fin du contrat aidé « emploi avenir » au 30 avril 2019, qui nous permettait de compenser la suppression du poste d'agent d'accueil au bureau d'informations touristiques, et bien plus encore !

Est-ce là, la cause de l'effritement du dynamisme local ? Probablement ?... l'Etat est bien loin de nos préoccupations et nous demande toujours plus avec moins.

Aussi, dans un avenir proche, ne faudra-t-il pas réfléchir et travailler pour le rapprochement avec les communes voisines ? Mettre en commun les moyens humains et financiers afin que nous puissions continuer d'exister en gardant notre identité, celle de la Vallée de l'Erve.

Partagez cette nouvelle année 2019 avec ceux qui vous sont chers.

La vie ne nous demande pas d'être les meilleurs, mais seulement de faire de notre mieux.



Bonne et heureuse année

Le maire,

Jacqueline LEPAGE,

**Vous êtes cordialement invité à la cérémonie des vœux qui se tiendra :**

**Le samedi 19 janvier à 15h**

**Au GITE DU VAL D'ERVE**



## NAISSANCES

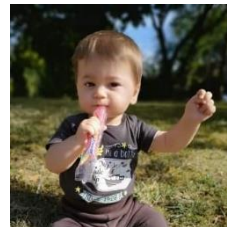


*Léo CASTEL-GOMAS, la Pinocherie, né le 09 janvier 2018*

*Lise BUCHER, Marpalu, né le 31 janvier 2018*

*Julia LEMESLE, l'églaudière, 29 juillet 2018*

*Charlotte DUPONT, 5 rue du Prieuré, née le 25 octobre 2018*



## MARIAGES

*Karine BOUEME et Luigi BONBON, le 07 avril 2018*

*Sandra JAVON et Didier GUÉNET, le 22 Octobre 2018*



## DECES

*Mme PICARD Marie-Josèphe, le 12 janvier 2018*

*Mme SABIN Berthe, le 15 janvier 2018*

*Mme BIGNON Pierrette, le 26 février 2018*

*Mme DUBOCSQ Geneviève, le 28 février*

*Mr JOLY Maurice, le 29 juin 2018*

*Mr CHARTIER René, le 01 octobre 2018*



# LE POINT SUR LE BUDGET 2018



Le point sur le budget 2018 (arrêté au 24/12/2018)

## Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLE/contenu	PREVISION	REALISATION
011	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b> Eau, électricité, combustible, téléphone, timbres, fournitures administratives et scolaires, assurances, entretien des bâtiments, du matériel et des chemins...	102 532,00 €	88 114,75 €
012	<b>CHARGE DE PERSONNEL</b> Rémunération et charges patronales diverses	88 350,00 €	86 448,68 €
014	<b>ATTENUATION DE PRODUITS (recettes)</b> Dégrèvement de taxes et reversement du FNGIR	17 449,00 €	17 395,00 €
023	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	25 000,00 €	/
042	<b>OPERATION D'ORDRE</b>	/	/
65	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b> Indemnités des élus, participation aux organismes de regroupement et subvention aux associations	46 595,00 €	44 674,18 €
66	<b>CHARGES FINANCIERES</b> Intérêts des emprunts	3 876,00 €	3 375,23 €
TOTAL		283 802,00 €	240 007,84 €

## Recettes de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLE/contenu	PREVISION	REALISATION
002	<b>Résultat de fonctionnement de l'année précédente reporté</b>	59 164,06 €	59 164,06 €
013	<b>ATTENUATION DE CHARGES (dépenses)</b> Remboursement sur rémunération du personnel	400,00 €	402,00 €
70	<b>PRODUITS DES SERVICES</b> Concession cimetière, redevance d'occupation du domaine public, camping, cantine et garderie...	18 300,00 €	19 368,65 €
73	<b>IMPOTS ET TAXES</b> Taxes foncières et d'habitation, compensation sur les taxes, taxe additionnelle aux droits de mutation	128 753,00 €	134 361,57 €
74	<b>DOTATIONS, SUBVENTIONS</b> Dotation diverses versées par l'Etat (dont emploi avenir)	60 928,00 €	55 174,24 €
75	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b> Revenu des logements communaux et du gîte du Val d'Erve	38 000,00 €	44 360,70 €
77	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b> Dons...	/	/
TOTAL		305 545,06 €	312 831,22 €

# PROJETS REALISES :



## Réfection de l'escalier du clocher :

Coût : 3 566.40 € (réalisation M. Hubert J. Pierre)



## Isolation des combles perdus (subventionnée à 100%): *Certificat d'économie d'énergie via la 3 C*

Coût remboursable : Salle des activités : 1 890.00 €  
Ecole : 2 988.00 €  
Mairie : 1 890.00 €



## Signature de la convention avec la fondation du Patrimoine, dans le cadre de la restauration de la chapelle du cimetière (chapelle Provost) :

Coût : 4 756.40 €  
30% conseil départemental : 1 133.00 €  
30% PCC région : 1 133.00 €  
Dons via la fondation : 615.00 €



## Mise en place d'une signalétique commune dans le RPI :

Coût : 171.60 € (réalisation Studio Sauvage)

# AMENAGEMENT DE LA PLACE JACQUES FAVROT :

ET ACCESSIBILITE DES ERP (ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC)



Avant



Après

Coût total : 190 000 € ttc



Avant



Après

## FINANCEMENTS :

Fond parlementaire : 4 971.00 €

Fond de concours (3 C) : 25 000.00 €

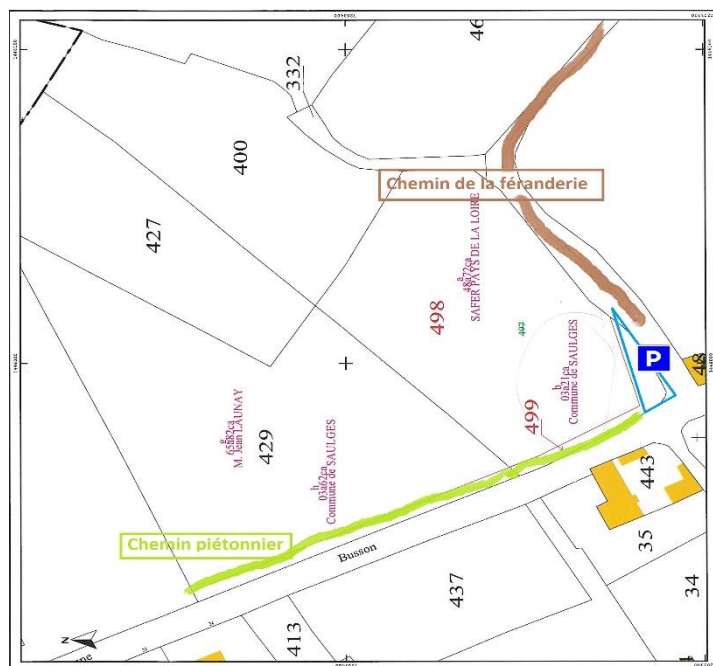
DETR (Etat) : 37 192.90 €

PCC (Région) : 60 000.00 €

Contrat de territoire (Département): 8 363.00 €



# PROJET EN COURS ET A VENIR :



**Réalisation du chemin piétonnier reliant le sentier de la Féranderie au bourg et aménagement d'un parking pour le cimetière :**

*Achat du terrain acté, réalisation courant 2019*



**Mise à l'étude de la rénovation des blocs sanitaires du camping municipal :**

*Courant 2019-2020*



**Réfection de la toiture de la salle des archives :**

*Réalisation courant 2019*



**Installation d'une IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques) :**

*Réalisation courant 2019, elle sera installée sur le parking du lavoir.*

## PATRIMOINE RELIGIEUX

### Restauration en cours :

Du tableau les Pèlerins d'Emmaüs, devis de Mme CHAUVET Fanny, pour un coût de 8 700,00 € TTC

### Restauration à venir :

De la couronne de Ste Radegonde, devis Agnès BLOSSIER, d'un montant de 880,80 € TTC

De la Statue St Joseph et l'enfant, devis de Mme THULEAU Valérie, d'un montant de 2 940,00 € TTC

Du tableau de la lapidation de St Etienne, devis Fanny Chauvet, d'un montant de 1 434,00 €

La fabrication d'un cadre pour le tableau la lapidation de St Etienne, devis Vieillerobe Hervé d'un montant de 1 070,74 € TTC

La fabrication d'un cadre pour le tableau les Pèlerins d'Emmaüs, devis Vieillerobe, d'un montant de 817,33 € TTC

La dorure du cadre du tableau les Pèlerins d'Emmaüs, devis de Mme BRUNET Marie-Line, d'un montant de 1 990,00 €

**COUT TOTAL DE CES RESTAURATIONS : 17 832,87 € TTC**

### FINANCEMENT :

Conseil Départemental (50 %), soit : 7 751,00 €

DRAC des Pays de la Loire (30 %), soit : 4 650,71 €

Une aide de 1 500,00 € a été sollicitée auprès de l'Association des Amis de St Céneré

## ELECTIONS

Mise en place du répertoire électoral unique

La loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 modifie les modalités d'inscription sur les listes électorales et institue un Répertoire Electoral Unique (REU) dont elle confie la gestion à l'Insee.

Les demandes d'inscriptions sont toujours à faire en Mairie. Vous avez jusqu'au 31 mars pour vous inscrire pour les élections Européennes prévues le 26 mai 2019



**A compter du 1er janvier 2019**

**Le centre des Finances publiques d'Évron  
ne sera plus compétent pour le dépôt des  
déclarations, le calcul, le paiement, la  
délivrance de renseignements et les  
réclamations concernant vos impôts.**

Si vous résidez dans les communes suivantes, vous devrez vous adresser à votre interlocuteur unique :

**BAIS  
CHAMPGENETEX  
HAMBERS  
IZÉ  
LA BAZOUGE DES ALLEUX  
ST MARTIN DE CONNÉE  
ST PIERRE SUR ORTHE  
ST THOMAS DE COURCERIEUX  
TRANS**

**Service des Impôts des Particuliers de Mayenne**  
75 rue des Alouettes  
53100 MAYENNE  
**Téléphone : 02.43.04.79.60**

Courriel à partir de votre messagerie sécurisée sur  
[impots.gouv.fr](mailto:impots.gouv.fr)

Si vous résidez dans les autres communes, vous devrez vous adresser à votre interlocuteur unique :

**Service des Impôts des Particuliers de Laval**  
60 rue Mac Donald  
53008 LAVAL  
**Téléphone : 02.43.53.08.52**

Courriel : à partir de votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](mailto:impots.gouv.fr)



# LES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DECISIONS LES PLUS IMPORTANTES



SEANCE DU 6 FEVRIER

## ATTRIBUTION DE PIERRES DANS LES CHEMINS

Le Conseil Municipal décide les attributions de pierres dans les chemins suivants :

. La salle, chez Mr PORTIER Didier	½ camion
. La Chevallerie, chez Nicolas	½ camion
. La Chouanardière, Chez Mr GUENET	1 camion 1/2
. Le Gast, chez Mme CHEREAU	1 camion
. Le Préaux, chez Mlle COGNARD	1 camion
. chemin d'accès de la Ferranderie	½ camion
. Montguyon, chez Mme HUAUME	½ camion
. La Jariais et la Cache	½ camion
. Le Lamberdier, Mr REDHON	½ camion
. Le Grand Valtro,	½ camion
. La Bluterie,	½ camion
. parking de St Céneré	1 camion
. Le bignonnet	½ camion
. le gîte du Val d'Erve	½ camion
. les Marcés	1 camion
. La Louisière	½ camion
. La Grande Mardelle	½ camion
. Chemin des sarcophages	½ camion
. Le Petit Valtro	½ camion
. Réserve communale	1 camion

Voir pour mettre du sable autour de la baignade, et réfléchir à améliorer le parking du gîte du Val d'Erve (à voir avec la Communauté de Communes).

## REPRISE DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE (devis Normand)

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'un devis a été demandé à l'entreprise NORMAND, entreprise de Pompes funèbres, pour l'enlèvement des monuments qui font l'objet d'une procédure de reprise de concession vu leur état d'abandon. Le devis semble incomplet, il faudra approfondir pour avoir un montant plus précis.

Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe d'enlever une ou deux tombes par an.

**RESTAURATION DE LA CHAPELLE FUNERAIRE AU CIMETIERE COMMUNAL,  
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Madame le Maire propose au conseil municipal, la restauration de la chapelle funéraire située au centre du cimetière communal, ce bien étant destiné à devenir l'ossuaire.

Elle présente les devis de Monsieur DENIAU Maurice, pour restaurer la porte et les grilles, d'un montant de 2 616,40 € HT et de l'Entreprise NORMAND, pompes funèbres, pour le lessivage intérieur et extérieur et le rejointoiement des murs, d'un montant de 1 162,50 € HT, soit un total de travaux de 3 778,90 €.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord et autorise madame le Maire à solliciter une subvention :

- auprès du Conseil Départemental dans le cadre de la restauration du patrimoine public de caractère de 30 %, soit 1 133,67 €
- auprès de la fondation du Patrimoine, d'un montant de 750,00 €

**SEANCE DU 14 AVRIL**

**SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Le conseil municipal décide d'accorder les subventions aux associations, comme suit :



<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANT 2018</b>
Coopérative scolaire de Saulges-Chémeré le Roi	450,00 €
Union des pêcheurs de Saulges-Chémeré le Roi	80,00 €
Association tourisme et patrimoine de Saulges	400,00 €
Amicalement Saulges	500,00 €
Amicale des parents d'élèves de Saulges/Chémeré le Roi	225,00 €
Club du bon accueil de Saulges	450,00 €
Groupement de défense des ennemis des cultures	300,00 €
Secours catholique	50,00 €
FLINT'S association	/
Esculape	100,00 €
Spéléo club de Saulges	100,00 €
Union sportive de Chémeré le Roi	50,00 €
Football club de St Jean sur Erve	50,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 755,00 €</b>

## AMENAGEMENT DE BOURG, CHOIX DE L'ENTREPRISE APRES APPEL D'OFFRES

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 15 décembre 2017. Quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offres concernant les travaux d'aménagement de bourg 5<sup>ème</sup> tranche. Après étude des dossiers, il en ressort que la mieux-disante est l'entreprise CHAPRON, pour 80 318,35 € HT.

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du marché.

## REEMPLACEMENT DE 2 LAMPES A VAPEUR DE MERCURE RESIDENTIELLES

Mme le Maire présente au conseil municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public relative au dossier EP-12-004-18, rue des Molaines et voie des lagunes.

Elle précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'Energie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

### Eclairage public

Estimation HT des travaux	Participation de la commune (60 % du montant HT)	Frais de Maîtrise d'œuvre 4 %	Montant total à charge de la commune
2 018,75 €	1 211,25 €	80,75 €	1 292,00 €

## EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE

### dans le cadre des travaux d'aménagement de bourg 5<sup>ème</sup> tranche

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'un prêt de 50 000 €uros, destiné à financer les dépenses nouvelles en matière d'aménagement de bourg 5<sup>ème</sup> tranche et accessibilité des bâtiments recevant du public et ce aux conditions suivantes :

Montant	:	50 000 €
Taux fixe	:	1,37%
Durée	:	15 ans
Amortissement	:	échéances constantes
Périodicité	:	trimestrielle
Frais de dossier	:	75 €



prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

**PRET RELAIS TVA AUPRES DU CREDIT AGRICOLE**  
**dans le cadre des travaux d'aménagement de bourg 5<sup>ème</sup> tranche**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine,  
l'attribution d'un prêt d'un montant de 22 000 €, destiné à financer les dépenses nouvelles en matière  
de d'aménagement de bourg 5<sup>ème</sup> tranche et accessibilité des bâtiments recevant du public pour un  
montant HT de 177 000,00 € dont 64 773,00 € sont non soumis à la TVA et ce aux conditions suivantes  
:

**Montant** : 22 000 €

**Taux révisable Euribor 3 mois**: Index de MARS (-0.329%) +marge 0.87% soit à ce jour 0.541%

**Durée** : 24 mois dont 21 de différés

**Périodicité** : Trimestrielle

**Remboursement du capital** : in fine

**Frais de dossier** : 75€

prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses  
obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant  
que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

**APPROBATION DES COMPTES ET AFFECTATION DES RESULTATS 2017**  
**DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Après avoir approuvé les comptes de gestion et administratif 2017 du service assainissement,  
faisant apparaître les résultats suivants :

. un excédent de fonctionnement de 10 079,59 €

. un déficit d'investissement de 542,97 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement,  
soit 10 079,59 € et la totalité du déficit d'investissement soit : 542,97 € à la régie des eaux des  
Coëvrons.

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF ET**  
**AFFECTATION DES RESULTATS 2017 DU BUDGET COMMUNAL**

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion et administratif 2017 du budget  
communal faisant apparaître les résultats suivants :

. un excédent de fonctionnement de 118 199,10 €

. un excédent d'investissement de 15 757,31 €



Le Conseil Municipal décide d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement, soit :  
59 035,04 € au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé, et le solde, soit 59 164,06 €  
au compte 002 excédent de fonctionnement reporté, et la totalité de l'excédent  
d'investissement soit : 15 757,31 € au compte 001 excédent d'investissement reporté.

## **VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2018**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 et les articles L.2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu le budget primitif,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour

- La taxe d'habitation,
- La taxe foncière sur les propriétés bâties,
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Le Conseil Municipal fixe pour l'année 2018, les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation : 22,57 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 26,54 %

Mme le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Le Conseil municipal vote le budget primitif de la commune 2018 en suréquilibre en section de fonctionnement, avec la somme de 283 802,00 € en dépenses de fonctionnement et de 305 545,06 € en recette de fonctionnement et en équilibre en section d'investissement à la somme de 320 851,35 €.

## **CHANGEMENT DE PHOTOCOPIEUR LOCATION ET CONTRAT DE GARANTIE**

Mme le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de changer de photocopieur. Elle précise avoir pris contact avec 3 fournisseurs proposant des machines similaires et dont nous avons les tarifs, soit d'achat, soit de location sur 5 ans ainsi que le contrat de garantie.

Après avoir comparé les propositions, les membres du Conseil Municipal s'accordent pour retenir la proposition de la société LEDPRO Groupe C'PRO, pour une location dont le coût trimestriel est de 131,00 € HT/22 trimestres, et autorise Mme le Maire à signer le dit contrat de location et le contrat d'entretien du photocopieur.

## ACQUISITIONS FONCIERES

Mme le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'acquisition de plusieurs bandes de terre le long de la RD 235, à gauche en sortant du bourg, afin de créer un cheminement jusqu'au sentier pédestre ainsi qu'un parking d'accès au cimetière communal.

Il s'agit d'une bande de 3 ares 62 ca sur la parcelle F 429, appartenant à Mr LAUNAY Jean-Marie et d'une bande de 3 ares 21 ca sur les parcelles F n° 37, 38 et 402 appartenant à la Safer Pays de la Loire.

- La bande de terre de 3 ares 62 ca sur la parcelle, section F n° 429, appartenant à Mr LAUNAY Jean-Marie, au prix de 215,00 €
- La bande de terre de 3 ares 21 ca sur les parcelles section F, n° 37, 38 et 402 appartenant à la SAFER des Pays de la Loire, au prix de 216,00 €

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord et autorise Mme le Maire, a signer toutes les pièces nécessaires pour la régularisation de ces acquisitions foncières.

SEANCE DU 5 JUILLET

(réunion extraordinaire)

## CREATION D'UNE ZAD DANS LA VALLEE DE L'ERVE

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité de demander à la Communauté de Communes des Coëvrons, la création d'une ZAD (Zone d'Aménagement Différé), dans la Vallée de l'Erve, la précédente étant devenue caduque en 2016 (suite à une modification de la réglementation) alors qu'elle aurait dû l'être en fin d'année 2018.

Elle propose aussi d'élargir le périmètre afin de garantir la pérennité du sentier pédestre allant du site de l'oratoire au site des Grottes en passant par le camping.

Elle précise l'urgence et rappelle les enjeux touristiques, économiques, culturels, sportifs, les intérêts écologiques et scientifiques et le devoir de préserver ce secteur d'intérêt général.

Le Conseil Municipal propose que les parcelles suivantes, située sur la commune de Saulges et cadastrées, section D n° 20, 21, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 31, 32, 33, 37, 39, 40, 41, 232, 233, 260, 327 et section E n° 1, 2, 3, 4 et 36 soient proposées et incluses dans la future ZAD.

**ADOPTION RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES DU 26 AVRIL 2018**

Le Conseil Municipal,  
Vu l'article 1609 nonies C du CGI,  
Considérant que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C – IV du Code Général des Impôts, la CLECT s'est réunie le 26 avril 2018 pour évaluer le montant des charges et produits transférés à la Communauté de Communes des Coëvrons,  
Considérant le rapport de ladite CLECT du 26 avril 2018,  
Après en avoir délibéré,  
Approuve le rapport de la CLECT en date du 26 avril 2018, ci-annexé,  
Précise que les charges relevant du transfert de compétence, en l'espèce les charges GEMA-PI, feront l'objet, après adoption de ce rapport par les communes d'une délibération de la Communauté de Communes des Coëvrons fixant les attributions de compensation ainsi révisées sans que la commune n'ait à délibérer favorablement pour cette révision.



**APPROBATION DU PROJET DE PERIMETRE DU SYNDICAT MIXTE SBeMS  
(Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe)**

Le Conseil Municipal,  
Vu l'arrêté inter-préfectoral du 10 juillet 2018, portant projet de périmètre du syndicat mixte « SBeMS » Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe,  
En application de l'article L. 5214-27 du code général des collectivités territoriales,  
Approuve le périmètre en projet dans l'arrêté inter-préfectoral du 10 juillet 2018, ci annexé à la présente délibération.



**INSTALLATION D'UNE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE  
POUR VEHICULES ELECTRIQUES  
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC TERRITOIRE D'ENERGIE MAYENNE**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal l'opportunité d'installer une IRVE sur le parking, rue des grottes, en partenariat avec Territoire d'Énergie Mayenne, qui dans le cadre du schéma directeur pour le déploiement des infrastructures de recharge de véhicules électriques, a retenu la candidature de la Commune de Saulges.

Elle présente la convention de partenariat entre la commune et territoire d'Energie Mayenne au titre de l'implantation et du raccordement de l'IRVE, incluant l'occupation du domaine public communal.

Les membres du conseil municipal donnent leur accord et autorisent Mme le Maire à signer la convention.

### **DEVIS GOUTTIERE EGLISE ST PIERRE**

Madame LEPAGE présente un devis de l'entreprise PESCHE, couvreur, d'un montant de 1 278,65 €, pour le remplacement de la gouttière.

Le conseil municipal estime qu'il n'y a pas urgence et qu'il faudrait rentrer cette dépense avec une éventuelle réfection totale de la toiture et ainsi bénéficier de subventions.

### **DEVENIR DU DEPOT DE PAIN ET DE L'ACCUEIL TOURISTIQUE**

Mme LEPAGE rappelle que le poste « emploi avenir » occupé par Vincent TELLIER arrive à échéance le 30 avril 2019 et qu'à compter du 15 octobre 2018, Vincent passe en horaire d'hiver, soit 18 h/semaine au lieu de 30 h/semaine en saison.

Concernant le dépôt de pain, Mme LEPAGE propose l'installation d'une machine à pain, 2 sortes de pain avec une capacité de 60 baguettes et un fonctionnement 7 jours/7. Mr GOUABAUT de la boulangerie au Grez du pain de Grez en Bouère nous fournirait gratuitement la machine, nous n'aurions à notre charge qu'une dalle de béton à faire et l'alimentation électrique.

Le conseil municipal donne son accord et décide de se retrouver dès le lendemain matin, pour voir les emplacements possibles.

Concernant le poste occupé par Vincent, dont on rappelle les tâches principales : Accueil des touristes et développement touristique, gestion du camping, mise à jour du site internet, aide à l'organisation des manifestations locales (dont la fête des peintres dans la rue), arrosage des fleurs, bricolage divers, aide au bulletin municipal...

Mme Lepage exprime son regret de ne pas avoir signé une convention de 3 ans, vu la nécessité du service.

D'autre part, il est difficile d'envisager un poste à temps complet y compris en saison, vu les restrictions budgétaires et la taille de notre commune.

Des conseillers émettent l'idée de se rapprocher de la Communauté de communes ou d'autres collectivités pour se partager le poste.

Affaire à suivre...

Monsieur TRANSON Nicolas expose le projet de doter les écoles du RPI, demandeuses, de matériels informatiques et numériques et de profiter d'une aide de 50 % dans le cadre de l'Ecole Numérique Innovante et Ruralité. Il précise que le projet doit être porté par une seule commune, doit se monter au minimum à 4 000,00 €, et que les 4 communes doivent être d'accord sur le principe. Le conseil municipal donne son accord de principe.

**SEANCE DU 19 OCTOBRE**

**ADHESION AU SERVICE « RGPD » du CDG 53 et NOMINATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD)**

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne, dit le CDG 53.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000,00 €), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 53 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 53 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 53 propose, en conséquence, la mise à disposition de son délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Madame le Maire propose à l'assemblée,

- de mutualiser ce service avec le CDG 53,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le DPD du CDG 53 comme étant le DPD de la collectivité.

Le conseil municipal,

**DECIDE :**

- d'autoriser Mme le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG 53,
- d'autoriser Mme le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,
- d'autoriser Mme le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG 53 comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

**REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES  
PUBLIQUES DE LAVAL ANNEE SCOLAIRE 2017-2018**

Mme le Maire expose que,

Vu le cas de dérogation prévu par l'article L.212-8 du Code de l'Education,

Vu l'inscription d'un enfant de notre commune en école maternelle, à l'école

Petit Prince à Laval, en UEM, dont la situation correspondant à ce cas de dérogation,

Vu la demande de la ville de Laval, sur la participation financière aux frais de scolarité, de notre commune, à hauteur de 1 181,00 € pour l'année scolaire 2017-2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte, vu le caractère obligatoire, de verser cette somme à la ville de Laval,

Autorise Mme le Maire à émettre le mandat correspondant

**CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES  
DANS LE CADRE DU RPI DE L'ERVE  
PROLONGATION DE LA CONVENTION**



Mme le Maire,

Vu la convention conclue entre les communes de Chéméré le Roi, Saulges, Saint Pierre sur Erve et Thorigné en Charnie le 15 mai 2013 concernant la répartition des charges des écoles du RPI de l'Erve,

Vu l'avenant n° 1 signé le 19 juillet 2018 prolongeant cette convention jusqu'au 31 août 2018,

Expose, au conseil municipal, la nouvelle convention du RPI. Elle précise que cette convention prendra effet le 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour une durée de 5 ans.

Elle précise que le conseil municipal de Thorigné à émit une réserve sur l'article 2, comme suit :

« Article 2 : Chaque commune s'engage :

- A participer financièrement aux activités pédagogiques liées aux projets des enseignants (classes transplantées, sorties scolaires...) en allouant à son école une somme forfaitaire annuelle de 25 € par élèves. **Les enseignants présenteront leurs projets aux mairies en amont de la présentation aux conseils d'écoles.**
- [...] »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

ACCEPTTE la convention présentée, avec la modification émise par la commune de Thorigné en Charnie,

AUTORISE Mme le Maire à signer la-dite convention

### **DROIT DE PASSAGE**

Madame le Maire rappelle la délibération prise le 5 juillet 2018 et expose qu'il y a lieu de préciser notre demande et de la formuler ainsi :

Vu l'accord des copropriétaires, Mme FAVROT Irène, née FIAT, Mme FAVROT Françoise, Mr FAVROT Philippe, Mme KRIEGER Florence, née FAVROT, pour autoriser à la commune un droit de passage piétonnier (de jour comme de nuit), pour piétons, chevaux et VTT, sur la parcelle section D n° 22 le long de la rivière, d'une largeur de 5 m.

Vu que cette autorisation est nécessaire pour la continuité du sentier pédestre ;

Le conseil municipal donne son accord et accepte que les frais d'actes soient à la charge de la commune et autorise Mme le Maire ou ses adjoints à signer l'acte notarié chez maître GUEDON, notaire à Val du Maine.

**Nous vous informons de la démission pour raison personnelle de Mr MORALA Alain depuis le 8 septembre 2018.**

**Nous le remercions pour son investissement.**

**Le conseil municipal est dorénavant composé de 10 membres**



## INFOS PRATIQUES...



### Les horaires d'ouverture de la Mairie

LUNDI : 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

MARDI : 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h

JEUDI - VENDREDI – SAMEDI : 9 h à 12 h



### DÉCHETTERIE - LES HORAIRES



### A CHAMMES Heures d'ouverture :

Lundi, Mercredi, Vendredi :

13 h 30-17 h sauf le samedi : 9 h-12 h et de

13 h 30-17h du 01/04 au 31/10, fermeture à 18 h

### Liste des assistantes maternelles :

Mme GOMAS Bernadette, Les Couas, tél. 02 43 90 59 49

Ou sur le site : [assistantsmaternels53.fr](http://assistantsmaternels53.fr)



### DISTRIBUTEUR DE BAGUETTES :

Il devrait être mis en place courant janvier et remplacera donc le dépôt de la mairie. Il sera situé tout près des WC publics sur la place Jacques Favrot, à côté du défibrillateur.

Il y sera proposé les deux types de baguettes qui sont déjà disponible (tradition et moulée), le pain sera livré tous les matins 7 jours sur 7.

Une nouvelle entreprise est née sur SAULGES.

Dans le cadre du développement d'un projet de vie familial, Didier GUENET a créé en juin 2018 la SASU GUENET SERVICES.

Spécialisée dans le lavage des bâtiments et l'entretien des espaces verts, GUENET SERVICES offre un large panel de prestations à destination des particuliers, professionnels et institutions :

#### LAVAGE & NETTOYAGE

- Bâtiments avicoles (lavage haute pression des structures intérieures et extérieures)
- Autres bâtiments et matériels agricoles (lavage haute pression)
- Vérandas et terrasses (lavage haute pression)
- Gouttières et chéneaux (nettoyage saisonnier)
- Désencombrement (débaras et nettoyage de caves, garages, greniers, ...) et fin de chantier
- Mise en déchetterie (inertes et encombrants)

#### ESPACES VERTS

- Entretien courant (tonte, griffage, ramassage des feuilles...)
- Taille des haies et débroussaillage (H < 1,50 m)
- Travaux hors-sol (haies hauteur > 1,50 m, élagage des arbustes, ...)
- Désherbage sans produits
- Autres travaux à la demande (compostage, broyage des végétaux, chaulage, ...)
- Mise en déchetterie (déchets verts)

Didier reste à l'écoute de vos besoins (devis gratuit et tarifs attractifs) alors n'hésitez pas à faire appel à ses services !

Pour le contacter : 07.82.31.30.13 / didier.guenet@gmail.com



#### Travaux de voirie réalisés par la CC Coëvrons en 2018 :

- Chemin de l'Eglaudière (fossés, bernés et recouvrement sur 500 m)
- La Cache (bernés et fossés)
- La Glannerie (Bernés et fossés)

#### Les Prévisions de 2019 :

- La Glannerie (Reprofilage)
- Les Champs Huons (Reprofilage)
- L'Eglaudière et la Cache (achever ce qui a été commencé en 2018)

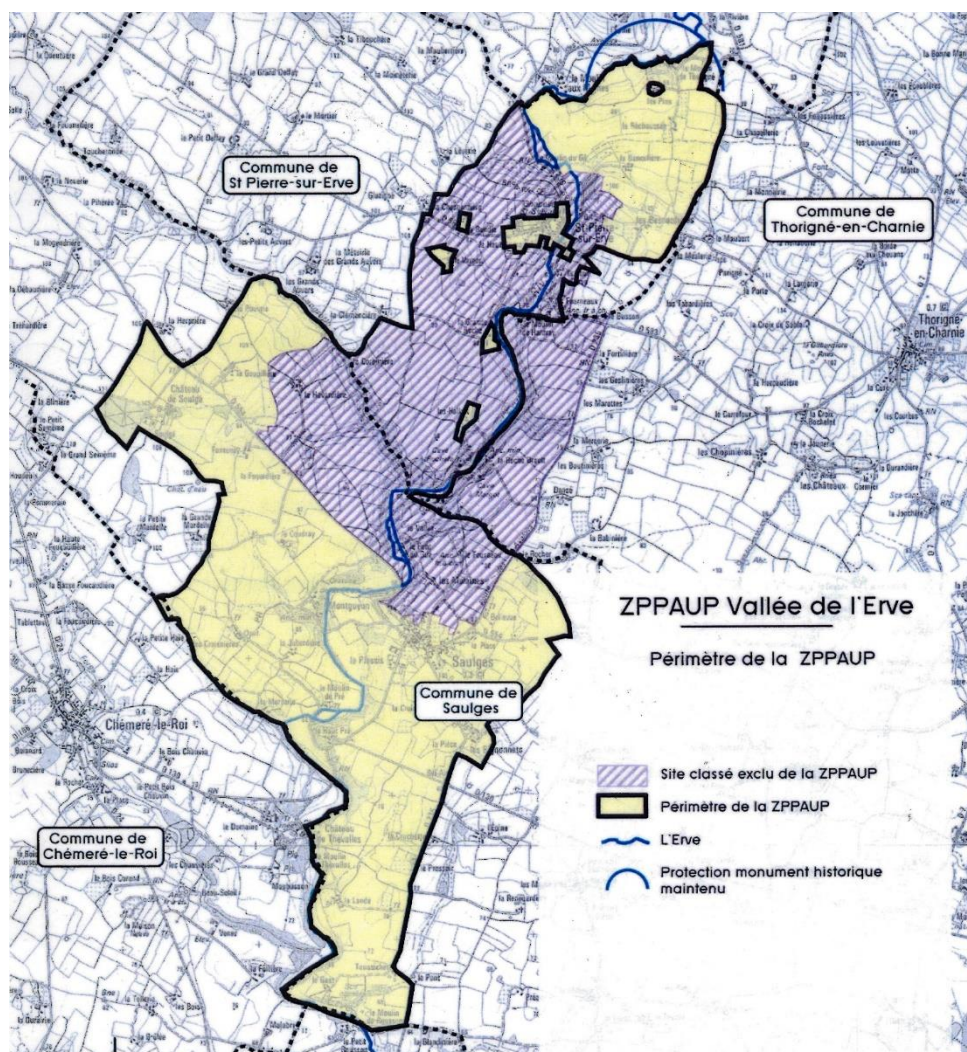
## Rappels

La commune de Saulges est Labellisée « Petite Cité de Caractère » depuis 2002

Le label *Petite cité de caractère* est décerné aux petites communes dotées d'un bâti architectural de qualité et cohérent, qui s'engagent à entretenir leur patrimoine et à le mettre en valeur auprès des habitants et des visiteurs.

La Commune de Saulges a créé une ZPPAUP, dite de la Vallée de l'Erve, et approuvée par arrêté préfectoral le 19 septembre 2006

## ZPPAUP - Zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager



Les ZPPAUP (et les AVAP) ont été transformés en « Sites Patrimoniaux Remarquables » par la loi n° 2016-925 du juillet 2017 par son article 112

### Objet

Les ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) protègent et mettent en valeur des monuments historiques et des sites pour des motifs d'ordre esthétique, historique ou culturel. Ces zones comportent des prescriptions particulières en matière d'architecture et de paysage. Les travaux de construction, de démolition, de déboisement, de transformation ou de modification de l'aspect des immeubles compris

dans le périmètre de la zone de protection sont soumis à autorisation spéciale. Un cahier des charges doit être constitué afin de guider les Architectes des bâtiments de France dans les éventuels travaux.

Les règlements de ZPPAUP approuvés demeurent applicables et continuent de produire leurs effets jusqu'à ce que s'y substitue un plan de sauvegarde et de mise en valeur ou un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine.

La commune de Saulges a mis en place un POS, approuvé le 9 septembre 1998

## **Fin programmée des Plans d'Occupation des Sols**

La **loi Alur** met fin aux Plans d'Occupation des Sols (POS) pour encourager les collectivités à se doter d'un plan local d'urbanisme (PLU).

En effet, le législateur a constaté que de nombreux POS n'ont pas évolué depuis des années. Résultat : « Ils représentent un frein dans la mise en oeuvre des politiques nationales en matière d'environnement ou de logement. Concrètement, les POS qui n'auront pas été transformés en PLU d'ici au 1er janvier 2020 seront obsolètes. En revanche, lorsqu'une procédure de révision du POS aura été engagée avant le 31 décembre 2015, elle pourra être menée à terme, sous réserve d'être achevée dans les trois ans après la publication de la loi Alur du 24 mars 2014, soit avant le 24 mars 2017. Le POS continuerait donc à s'appliquer durant cette période. Chez nous, le règlement du POS continue à s'appliquer jusqu'au 31 décembre 2019. Le conseil municipal ayant décidé lors de la séance du 25 mai 2015 d'adhérer au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme, un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) est en cours.

**La Communauté de communes des Coëvrons a lancé l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), afin de permettre au territoire de bénéficier d'un document unique organisant l'urbanisme et encadrant les constructions pour les 36 communes membres des Coëvrons. Equilibre, rayonnement et qualité du cadre de vie rural sont les maîtres-mots du PLUi.**

### Qu'est-ce qu'un PLUi ?

C'est un document de planification urbaine régissant le cadre du développement et de l'aménagement du territoire dans un souci de développement durable.

Il définit à l'échelle locale un projet de développement à horizon d'une dizaine d'années, permettant d'anticiper et de programmer les besoins du territoire en termes d'emplois, de logements, de services, d'équipements, etc.

Il détermine les droits à construire applicables à chaque parcelle et fixe les normes réglementaires de construction suivant la nature de la zone (site naturel, espace agricole, zone urbaine à dominante d'activité économique, résidentielle, etc.).

Contrairement au document antérieur (Plan d'Occupation des Sols : POS), le PLUi n'est pas uniquement tourné vers la réglementation de l'usage du sol. Il porte également un projet global et équilibré pour le territoire en mettant en cohérence les politiques publiques du logement, des transports et déplacements, de l'action économique, de l'environnement, en cohérence avec le **SCOT** (Schéma de Cohérence Territoriale).

### Ses enjeux

- Préserver l'espace agricole, en réservant les droits à construire quasiment exclusivement aux exploitants agricoles
- Préserver les espaces naturels, les paysages, le cadre de vie naturel et rural du territoire
- Revitaliser les centres-bourgs, en donnant la priorité à la construction au sein des enveloppes actuelles des bourgs

- Renforcer le rôle des communes pôles des Coëvrons, en leur assignant des objectifs spécifiques en termes économiques, d'habitats, de services à la population, etc..., tout en assurant un développement équilibré à l'ensemble des communes du territoire
- Viser un aménagement du territoire qualitatif, en développant de nouvelles pratiques urbaines
- Agir sur la mobilité, sous toutes ces formes
- Favoriser la transition énergétique

### Son élaboration

- 2016 : diagnostic et identification des enjeux du territoire
- 2017 : élaboration de la stratégie politique : projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ; traduction réglementaire : délimitation des différents types de zones, définition des règles de construction, élaboration d'orientations d'aménagement sur certains secteurs à développer
- 2018 : finalisation du dossier
- 2018-2019 : consultation des partenaires et des habitants (enquête publique)

## **ATTENTION ENQUETE PUBLIQUE DU PLUI DANS LE COURANT DE L'ANNEE 2019**

### **II EST OBLIGATOIRE :**

Quels que soient vos projets : venir en mairie vous renseigner sur le bon document d'urbanisme à déposer (permis de construire ou déclaration préalable), une chose est sûre, tout projet doit faire l'objet d'une autorisation. A défaut, des sanctions peuvent s'appliquer.

Dans la zone de protection du patrimoine (ci-contre), vous pouvez demander conseil (gratuitement) à un architecte conseil : Mr Laurent COHIN. Il vous suffit pour cela de venir en mairie pour fixer un rendez-vous.

## *Commission régionale de labélisation des petites cités de caractère :*



***Vendredi 17 Mai 2019***



Comme tous les 5 ans, la commission de labélisation des PCC sera en visite dans notre cité. Alors c'est plus que jamais le moment de fleurir, entretenir vos maisons, repeindre volets et fenêtres. Afin de conserver notre label PCC et rendre toujours aussi accueillant notre village.



## La fibre optique arrive sur votre commune : L'élagage des plantations est indispensable à son déploiement !

### Pourquoi élaguer ?

Téléphone et Internet sont des services indispensables pour les particuliers comme pour les professionnels et entreprises.



Les plantations situées à proximité des réseaux de communication aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement voire une interruption des services de téléphone et d'internet. Le frottement et la chute des branches peuvent ainsi provoquer des coupures aux conséquences graves en cas d'urgence : personnes dépendantes isolées, télétransmissions coupées, alarmes inactives, etc ...

### Qui doit élaguer ?

Un **élagage** ne dit pas un **abattage** de la haie.



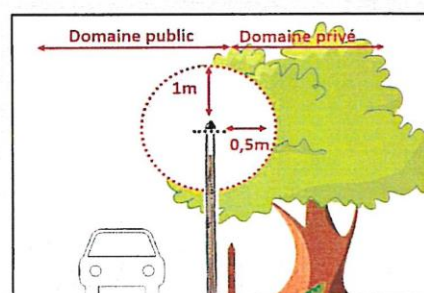
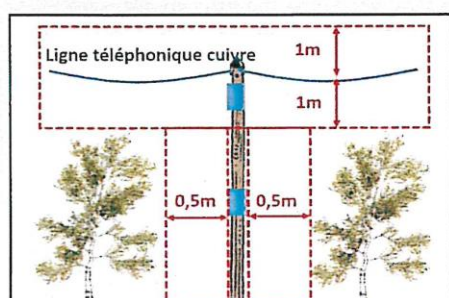
La loi Chassaigne du 07 octobre 2016, prévoit qu'il appartient aux propriétaires de réaliser l'élagage des plantations sur leur terrain, lorsque celles-ci sont trop proches des lignes de communication.



Les travaux de déploiement de la fibre optique sur votre commune nécessitent une intervention sur les lignes aériennes et donc un élagage conforme aux normes de sécurité. Au besoin, l'opérateur des travaux (la société Orange, missionnée par Mayenne Fibre) peut procéder à l'élagage des plantations gênantes, au frais du propriétaire, conformément à l'article L. 51 du code des postes et communications électroniques.

### Qui doit élaguer ?

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance d'1 m en hauteur et 50 cm en largeur avec les lignes de communication aériennes.



### Où se renseigner ?

- Pour savoir si votre terrain est concerné : contactez votre mairie
- Pour plus d'information sur le déploiement de la fibre, rendez vous sur le site de Mayenne Fibre <http://www.mayenne-fibre.fr>
- Pour bénéficier de conseils ou d'une expertise : [uip.elagage53@orange.com](mailto:uip.elagage53@orange.com)
- Si vous craignez d'endommager les câbles téléphoniques lors de l'élagage : contactez l'Accueil Technique Direction Orange Ouest (mail : [gat.oe@orange.com](mailto:gat.oe@orange.com))



## LES TARIFS EN COURS

Les services périscolaires

Afin de se mettre en accord avec l'ensemble des communes constituant le RPI de l'Erve, à savoir : Chémeré le Roi, St Pierre sur Erve et Thorigné en Charnie, le Conseil Municipal décide de revoir les tarifs de la restauration scolaire et de maintenir ceux de l'accueil périscolaire, pour l'année scolaire 2018-2019, comme suit :

- . le repas enfant passe à 3,20 €
- . le repas adulte passe à 4,40 €
- . l'accueil périscolaire, tarif unique : 1,25 €/accueil, matin ou soir

Le gîte du Val d'Erve

Le Conseil Municipal décide de revoir les tarifs de location du gîte «le Val d'Erve », et les vote comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 (tarifs uniques avec ou sans chauffage) :

		HABITANTS SAULGES		HORS COMMUNE	
		WE	NUIT	WE	NUIT
SALLE			55 € (réunion)		55 € (réunion)
SALLE + cuisine		380,00 € (2 jours) forfait	160,00 € (1 jour) forfait	485,00 € (2 jours) forfait	215,00 € (1 jour) forfait
SALLE + cuisine	+ DORTOIRS DU BAS (10 lits)	540,00 € (2 jours, 1 nuit) forfait	165,00 € la nuit forfait	540,00 € (2 jours, 1 nuit) forfait	165,00 € la nuit forfait
SALLE + cuisine	+ DORTOIRS DU HAUT (18 lits)	595,00 € (2 jours, 1 nuit) forfait	270,00 € la nuit forfait	595,00 € (2 jours, 1 nuit) forfait	270,00 € la nuit forfait
SALLE + cuisine	+ LES 28 LITS	705,00 € (2 jours, 1 nuit) forfait	385,00 € la nuit forfait	705,00 € (2 jours, 1 nuit) forfait	385,00 € la nuit forfait
SALLE + cuisine	+ LES 28 LITS	975,00 € (3 jours, 2 nuits) forfait		975,00 € (3 jours, 2 nuits) forfait	
St Sylvestre	Gîte complet (31 et 1 <sup>er</sup> )	810,00 €		810,00 €	

Il décide de conserver le tarif « spécial » pour l'accueil des groupes de jeunes (scolaires, centres de loisirs, groupes sportifs, intercommunaux...) uniquement en semaine (du lundi au vendredi) ou semaine et week-end accolés, comme suit :

FORFAIT	tarif pour 1 nuit	tarif pour 2 nuits	tarif pour 3 nuits	tarif pour 4 nuits
Gîte 10 lits	75,00 €	150,00 €	225,00 €	300,00 €
Gîte 18 lits	125,00 €	250,00 €	375,00 €	500,00 €
Gîte 28 lits	200,00 €	400,00 €	600,00 €	800,00 €

Il décide d'un supplément « clé prise la veille » pour préparer la salle et déposer des denrées en cuisine, pour un montant de 55,00 €.

Il décide également d'un supplément pour le ménage de 120,00 € pour la salle et la cuisine et de 240,00 € pour l'ensemble du gîte, ainsi que d'une location vaisselle forfaitaire de 30,00 €/location. Le Conseil Municipal maintient le versement d'un acompte de 30 % du prix du séjour, à la conclusion du contrat et le versement d'une caution de 1 000,00 € à l'état des lieux d'entrée, pour couvrir les éventuels dégâts.

La Commune ayant acquis un vidéoprojecteur, le conseil municipal décide de le proposer à la location pour les locataires du gîte du Val d'Erve au prix de 30,00 €/location, avec une caution de 500,00 €.

## Que faire en cas d'arrêt cardiaque ?



**APPELEZ LES SECOURS**

18  
15  
112

**PRATIQUEZ UN MASSAGE CARDIAQUE...**

**...UTILISEZ UN DÉFIBRILLATEUR AUTOMATIQUE**

**Mode d'emploi**

**1**  
Allumez l'appareil  
Une voix électronique délivre les instructions.

**2**  
Placez les électrodes sur le corps.  
L'une sous l'aisselle gauche et l'autre sur la poitrine (côté droit).  
L'appareil procède alors au diagnostic, et prépare, si nécessaire, la charge électrique.

**3**  
Éloignez-vous de la victime.  
L'appareil délivre le choc électrique.  
Il vérifie ensuite si le cœur est reparti, et donne de nouvelles instructions.

**Le défibrillateur automatique s'implante petit à petit dans les lieux publics tels que les frontons de mairies, les gares, aéroports, centres commerciaux ou les habitations collectives.**

**ARRÊT CARDIAQUE**

1 VIE = 3 GESTES

APPELER, MASSER, DÉFIBRILLER

DAE

Realisation & Conception : Anasprim - Tél. 04 90 90 88 88 - www.anasprim.com

**Le défibrillateur communal se trouve auprès des WC publics, sur la place !**

## BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE :



Depuis janvier 2017, le bureau d'information touristique n'est plus régi par la communauté de commune des Coëvrons. La municipalité a donc décidé de pallier ce manque par la création d'un emploi avenir, subventionné par l'état. Ce contrat se termine fin avril 2019. Ce type d'emploi aidé n'existant plus et les finances communal se réduisant d'année en année, les membres du bureau de l'association Tourisme et

Patrimoine et les élus locaux ont décidé de prendre contact avec M. Balandraud, président de la 3 C et de Mayenne tourisme pour demander une aide financière, permettant le maintien d'un emploi saisonnier.

## FOUR À CHAUX :



Un grand merci à Roland Landais, qui pendant près de vingt ans a œuvré avec d'autres personnes, bénévolement à la sauvegarde et la vie de ce patrimoine industriel rural. Il a décidé après tant d'échanges et de visites autour du four de passer la main, nous cherchons des bénévoles pour continuer de faire vivre ce lieu. Le four à



chaux a subi cette année un désherbage intensif de ses joints, ce qui lui a permis de retrouver un peu de cachet.

Merci également à Hervé Planté, pour l'entretien de la carrière, qui fait pâturer ses ânes et brebis tout au long de l'année, assurant un fauchage écologique !

## Tournage d'un clip de hard rock : BELLATOR – Blood Eagle



A la fin septembre 2018, nous avons eu le tournage du groupe de hard rock BELLATOR, ils ont utilisé l'ensemble de la carrière du four ainsi que la partie supérieure au niveau du gueulard. Le clip est disponible sur internet : Bellator blood eagle, (attention images violentes).

Pour celles et ceux qui ne la connaissent pas encore, cette « maison » accueille des personnes âgées valides et leur assure au quotidien un mieux-être, coupant souvent de la solitude et assurant un service complet (nourriture équilibrée et à heure fixe, soin du linge, entretien des chambres et des parties communes, présence continue du personnel...) L'établissement est géré par le CCAS, dont madame le maire est de fait la présidente. Son budget annuel est de 384 400,00 € et se décompose comme suit :

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Prévision	Réalisation
011	Charges à caractère général	101 700,00 €	94 861,12 €
012	Charges de personnel	210 250,00 €	198 727,29 €
023	Virement à la section d'investissement	63 956,00 €	/
65	Autres charges de gestion courante	8 000,00 €	/
66	Charges financières	494,00 €	493,18 €
<b>TOTAL</b>		<b>384 400,00 €</b>	<b>294 081,59 €</b>

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Prévision	Réalisation
002	Résultat de fonctionnement reporté	80 000,00 €	80 000,00 €
013	Atténuation de charges	1 200,00 €	1 197,00 €
70	Produits des services	301 500,00 €	296 852,00 €
74	Dotations et subventions	300,00 €	1 075,00 €
76	Produits financiers	1 400,00 €	1 462,50 €
77	Produits exceptionnels	/	1 566,36 €
<b>TOTAL</b>		<b>384 400,00 €</b>	<b>382 152,86 €</b>

Nous avons actuellement 23 résidents âgés de 55 ans à 97 ans ½.



#### **Les Investissements de l'année et ceux à venir**



**Acquisition** : Par obligation réglementaire, nous avons acheté une cellule de refroidissement pour 2 148,00 € TTC

Réfection : nous avons repeint 3 chambres pour un coût total de 4 173,40 € TTC et repeint les murs et plafond de la cage d'escalier du rez-de-chaussée jusqu'au 2<sup>ème</sup> étage, juste après l'entrée, pour un coût de 6 609,41 € TTC.

Les projets : refaire la douche dans l'ancien bâtiment, donner un coup de peinture dans la salle à manger, mettre aux normes l'ascenseur, isoler par l'extérieur le local de la buanderie... et plus si besoin, tout ceci sera discuté en réunion de conseil d'administration.



Nous avons tout récemment installé un défibrillateur à l'entrée de l'établissement. Son coût : 1 533,01 € HT avec une aide de la CNP Assurance de 750,00 €

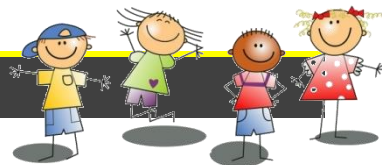
## Quand les générations se rencontrent !

FILM HUGUETTE THE POWER, le 15 février 2018



REPAS DE NOEL DU 18 DECEMBRE 2018, merci aux enfants de l'école qui sont venus nous chanter des petites chansons préparées en classe, à l'occasion du repas de Noël. Tout le monde était ravi et prêt à recommencer !





Du côté sportif : L'année a encore été sportivement riche. Nous nageons au jardin aquatique d'Evron ou à la baignade de St Cénééré.

Nous avons participé à la grande journée du handball au stade Francis Lebasser à Laval. Nous craquons pour le hockey sur bitume et pour le step en rythme.



### Du côté culturel

Nous avons assisté à un concert de violoncelle à l'église de St Pierre, à un spectacle « Pierre et le loup » réalisé par Linières, à un théâtre d'ombres à Evron...

Au cinéma de Montsûrs nous avons ri devant « Le grand méchant renard ».



Mais notre gros projet était artistique.

Une fresque représentant les divers monuments de Saulges a vu le jour fin juin.

Après une visite de chaque endroit important de notre village (grotte, four à chaux, St Cénééré, falaise, lavoir...) les enfants ont dessiné sur feuille puis sur format plus grand.

Merci à Christophe Dupont de nous avoir fixé notre réalisation sur le mur du jardin.

N'hésitez pas à venir la contempler.



Nous sommes aussi allés visiter le musée TATIN.



Du côté historique.

Comme le veut la tradition nous avons visité une grotte.

Cette année c'était le tour de Margot, mais nous avons pu aussi nous rendre au musée de la préhistoire.

Nous avons travaillé sur le centenaire de l'Armistice 1918 en nous rendant devant le monument aux morts.

Il est important de sensibiliser les enfants à l'horreur des guerres et au besoin de s'entendre pour ne pas que cela se reproduise.



Du côté biologique.

Avec Olivier Duval d'MNE (Mayenne Nature Environnement) nous avons suivi les traces d'animaux sur le site Natura 2000 et avec les agents des Coëvrons nous avons planté des arbres sur la commune.



Du côté convivial.

Merci aux personnes de la maison d'accueil et à Jacqueline Lepage pour nos deux rencontres amicales : l'une en février pour les crêpes et le film Huguette the power, l'autre avant Noël pour un moment chanson et goûter.



Joyeux Noël à tous et meilleurs vœux 2019.

Sandrine Langlois



# EVENEMENT 2017 – VIE ASSOCIATIVE



## Association des Parents d'Élèves de l'E.R.V.E

### Ses actions

L'APE prend à sa charge les dépenses de transport, les frais d'entrées liés aux sorties pédagogiques et culturelles et l'achat de matériel. En 2017-2018, la participation financière de l'APE s'est élevée à 3133,41€. Cette prise en charge bénéficie à tous les élèves mais aussi aux familles puisque leur participation financière est réduite. Sans l'aide de l'APE, certains projets des enseignants ne verraient pas le jour et ce au détriment des enfants.

### Bilan de l'année écoulée

L'année scolaire 2017-2018 fut riche en manifestations: ventes (livres de cuisine, brioches, madeleines), participation à diverses fêtes communales et organisation de temps conviviaux comme la soirée de Noël, la fête du printemps, la fête à Gars Jules, le pique-nique de fin d'année. L'association tient à remercier l'ensemble des mairies du RPI, les comités des fêtes et les associations qui mettent à disposition des lieux de rencontre, du matériel. Mais aussi toutes les familles pour leur soutien.

### Le nouveau bureau :

de gauche à droite :

Christa Blancho, secrétaire-adjointe  
Emilie Dupont, co-présidente  
Aurélie Bûcher, co-présidente  
Lucie Lecomte, secrétaire



La collecte de papiers se poursuit. Chaque tonne collectée, c'est 65€ qui reviennent à l'APE. Journaux, livres, revues, magazines, papiers blancs ou imprimés, catalogue, annuaire... Tout le monde peut y participer. Chaque école a un point de dépôt.

### Pour nous joindre...

Une question ? Des idées ?

N'hésitez pas à nous joindre par mail

à l'adresse suivante : [apedelerve@gmail.com](mailto:apedelerve@gmail.com).

Et une page Facebook pour toutes les familles : APE DE L'ERVE

### Evènements à venir :

- **Vendredi 30 novembre 2018**, dans la cour de l'école de Saulges, chocolat chaud et café seront servis gratuitement aux familles. Un moment organisé dans le cadre de la livraison des brioches et des sapsins.
- **Vendredi 21 décembre 2018**, la fête de Noël aura lieu à la salle des fêtes de Chéméré le Roi. Toutes les familles du RPI sont invitées à venir dès 20h pour une soirée festive. Les enfants présenteront quelques chants avant l'arrivée du Père Noël. Une boum et un apéritif dînatoire, termineront ce temps fort.
- **Samedi 27 avril 2019**, chasse aux œufs au site des grottes de Thorigné en Charnie.
- **Dimanche 30 juin 2019**, fête à Gars Jules à Saulges. Les écoliers présenteront leur spectacle de fin d'année. Un repas convivial et diverses animations, ouverts à tous, seront proposés tout au long de cette journée.
- **Vendredi 5 juillet 2019**, un pique-nique sera organisé à Saint Pierre sur Erve. Le principe ? Chacun apporte son repas. L'APE fournit l'apéro. Ce pique-nique clôture la fin d'année scolaire en toute convivialité.
- **Dimanche 4 août 2019**, dans le cadre de la foire à la marabille de Thorigné en Charnie, l'APE tiendra un stand pour vendre café et glaces.
- **Jeudi 15 août 2019**, c'est à Saint-Pierre-sur-Erve que l'APE tiendra un second stand pour une vente de sandwichs dans le cadre de la fête communale.

L'Assemblée générale ayant eu lieu le 24 mars 2018, voici le bureau :

Présidente = Lydia Richard    Vice-président = Guillaume Lemesle

Trésorière = Jacqueline Sergent    Trésorier adjoint = Franck Huneaud

Secrétaire = Sandrine Langlois    Secrétaire adjointe = Denise Jimenez.

Samedi 3 février 2018 = Soirée After work et Resto

mexicain.

Une soirée de convivialité à Laval : après un apéritif à l'After work offert par Amicalement Saulges, nous avons dégusté des plats mexicains. Nous étions une vingtaine et l'humour était au rendez-vous.



Samedi 28 juillet : Les Festisalica

Pour notre première édition des Festisalica en collaboration avec l'Association Tourisme et Patrimoine, le soleil, le public, les producteurs et la bonne humeur ont répondu présents.

Ce jour-là, nous avons même fêté un anniversaire et une naissance dans le village. En vue de cette réussite nous allons réitérer avec une deuxième édition que nous espérons encore plus festive.

## Rallye du 20 mai 2018 :

Après quelques mois de préparation, le rallye a vu le jour entre La Bazouge et Saulges en passant par Chéméré. Il nous a fallu du temps pour les convaincre mais ils sont venus : nous avons eu la chance d'avoir avec nous le père Fouras, Super Mario, une diseuse de bonnes aventures ...



Ils ont été moins difficiles à persuader nos fidèles participants, de nouveaux adeptes et bien sûr nos valeureux bénévoles.

## A vos agendas :

- 2 février 2019 = Soirée resto ouverte à tous.**
- 22 mars 2019 = Assemblée générale.**
- 9 juin 2019 = Rallye.**
- 22 juin 2019 = Trail et soirée musicale à St Cénére.**
- 27 /28 juillet 2019 = Les Festisalica.**

Toute l'équipe d'Amicalement Saulges vous souhaite une bonne année 2019.  
Venez nous rejoindre dans l'association, pour un peu ou beaucoup de temps.  
N'hésitez pas, ce sont les petites mains qui font les grands chefs d'œuvres.

Les membres du bureau de l'association Tourisme et Patrimoine de Saulges remercient Monsieur Alain MORALA, président qui a œuvré pour l'association de janvier 2015 à Septembre 2018, date à laquelle il a donné sa démission pour raisons personnelles.



Comme chaque année le bureau d'informations touristiques de Saulges a reçu et renseigné de nombreux touristes et a participé activement à plusieurs manifestations (visites du four à chaux et des églises, journées du patrimoine, visites du moulin de Thévalles...)

La fréquentation touristique dans notre petite cité de caractère

pour l'année 2018, reste très importante et Saulges demeure un site incontournable à visiter. D'ailleurs, de nombreux visiteurs de passage dans notre commune ont émis le souhait de revenir et de passer plus de temps pour découvrir notre belle région.



Cette année la fête locale des 28 et 29 juillet a connu un petit changement.

En effet, les deux associations de Saulges, Tourisme et Patrimoine et Amicalement Saulges, se sont regroupées pour un weekend festif qui a remporté un vif succès auprès d'un public toujours plus nombreux.

Les Salviades sont devenues les Féstisalica avec animation, repas danse le samedi soir. Concours et repas le dimanche.

Les membres du bureau de l'association tourisme et Patrimoine remercient l'association Amicalement Saulges, tous les bénévoles qui par leur participation et leur bonne humeur ont contribué à la réussite de ces manifestations, et vous souhaite une année 2019 riche de joie et de gaieté.

**Le bureau de T&P**

## La Course Trail Main'Erve :

Le club de jogging de Meslay-du-Maine prépare sa première course nature dans la zone Natura 2000. Un trail qui aura lieu **samedi 22 juin 2019**. « Le départ et l'arrivée se feront à Saulges. Différents circuits seront proposés. Ils passeront à Thorigné, Saint-Pierre-sur-Erve et Chémeré-le-Roi », indique Raphaël Bouchard, le président du club jogging. Chaque circuit comptera 80 % de sentiers et de chemins dans la zone Natura 2000. « Ils ne seront dévoilés que le jour J, soit le samedi 22 juin. » Les quatre circuits traverseront des propriétés privées, des sites et des cités pittoresques, promet Raphaël Bouchard. Les enfants ne sont pas oubliés dans l'épreuve puisqu'une distance entre 1 et 3 km leur est réservée.

La course Natura de 7 km sera ouverte aux minimes, aux amateurs de marche nordique et à tous les randonneurs.

Les deux autres circuits compteront environ 14 km pour l'un et 28 km pour l'autre. « Nous avons créé une commission trail. Nous recherchons des personnes qui aimeraient nous rejoindre pour préparer cet événement », lance le président du club de jogging. Les volontaires pourront se manifester auprès de Raphaël Bouchard au 06 19 59 46 55.



## LES AMIS DE SAINT CENERE

Le Pèlerinage et la Kermesse de Saint Céneré, ont réuni le 12 Août dernier, comme tous les ans, plus d'un millier de personnes. La soixantaine de bénévoles de l'association a permis la réussite de cette belle journée. L'association qui fêtera l'année prochaine ses 48 ans d'existence comporte une soixantaine de bénévoles, réunis autour de Paul-Henry de Vitton leur président, d'Irène Favrot, trésorière et de Renée Gougeon, secrétaire.

**Des fonds pour entretenir l'oratoire :** Cette kermesse a pour but de réunir les fonds nécessaires pour l'entretien de l'oratoire de Saint Céneré et du site situé dans un écrin de verdure au bord de l'Erve. En quoi consiste cet entretien ? Réparer les diverses dégradations de maçonnerie, de toiture, de peinture, tailler les arbustes, couper certaines branches des grands arbres, planter des fleurs, tondre régulièrement le site pour qu'il reste accueillant aux 25 000 visiteurs qui viennent vénérer Saint Céneré tout au long de l'année.

Rendez-vous le dimanche 11 Août 2019, pour le prochain Pèlerinage.



Merci à tous et très bonne année 2019

*Paul-Henry de Vitton*

## LE CLUB DU BON ACCUEIL



Notre club maintient toutes ses petites activités et nous sommes heureux de nous retrouver tous les mercredis pour les jeux de belote et de rami.

Nous restons dans la tradition avec notre repas galettes en mars et cette année pour le repas annuel, c'est vers Moulay que nous étions partis, ce qui permit de faire une petite sortie. En octobre nous avons fait une choucroute et nous avons terminé l'année avec la buche de Noël, ce qui nous a permis de fêter les 90 ans de Renée Guyard, notre fidèle adhérente.

Malheureusement, cette année nous avons eu des moments pénibles avec le décès de Maurice Joly, notre vice-président, toutes nos pensées vont à sa famille.

**L'assemblée générale aura lieu le mercredi 16 janvier 2019 à la salle du club.**



## AAPPMA DU CŒUR DE LA VALLÉE DE L'ERVE

Chers amis et pêcheurs, l'année 2019 nous amènera au MOULIN de Thévalles sur la commune de Cheméré le roi, le premier weekend de juin, pour notre Journée Nationale de la pêche.

Le lieu reste magique sur les bords de l'Erve.

Notre fête de la pêche a réuni 60 pêcheurs de tout âge des communes environnantes ; elle se déroulait à SAULGES près de l'oratoire. Une très belle journée animée par les bénévoles de l'association ainsi que la présence du LPA de Château-Gontier, faisant découvrir des produits transformés de carpes d'élevages. 25 KG de truites dont 5 grosses furent mises à l'eau pour l'occasion en plus des poissons déjà présents dans la rivière...



Fête de la pêche  
juin 2018 remise  
de lots de pêche.



Pêche électrique sur  
l'Erve recensement  
des espèces piscicoles.

Animation montage de  
mouches artificielles



Pêche brochetons et  
entretien frayère pont du  
gué

Animation pêche juillet  
2018 Camping de Saulges



Nous avons aussi fait une animation découverte pêche pendant les vacances de la Toussaint avec les jeunes joueurs et joueuses de foot de la Bazouges de Chéméré –St Georges. Les membres du bureau tenaient à remercier tous nos adhérents pour leur fidélité.

Nous remercions aussi les élus des 5 communes traversées par l'Erve, qui, malgré la baisse de leurs dotations arrivent à soutenir, par leur subvention, notre association locale, ce qui permet de mener à bien nos actions (Alevinages-fête de la pêche-entretiens divers des bords de l'Erve-aménagement et autres...).

**Les ventes de cartes de pêche 2019** se font toujours chez nos dépositaires habituels, que nous remercions grandement pour leur gentillesse et leur dévouement. L'aire numérique nous permet aussi de prendre les cartes de pêche en ligne sur internet. « AAPPMA du cœur de la vallée de l'Erve »

#### **Lieu des dépositaires :**

**MAIRIE DE SAULGES : 02 43 90 52 35      RESTAURANT LA TAVERNE (SITE DES GROTTES) : 02 43 90 87 50**  
**BAR RESTAURANT DE L'ERVE SAINT JEAN SUR ERVE : 02 43 68 93 02**  
**M. ANGOT PRESIDENT DE L'AAPPMA : 02 43 70 91 76**

*Possibilité aussi de chez soi sur le Site internet de la FNPF <https://www.cartedepêche.fr/> en sélectionnant AAPPMA du cœur de la vallée de l'Erve anciennement Chéméré Saulges.*

La revue d'actualités de pêche de la Mayenne 2018 sera disponible gratuitement sur les lieux des dépositaires de notre société à la fédération départementale ou sur le site de la fédération de pêche de la Mayenne.

<http://www.fedepeche53.com/> Lien : [http://www.fedepeche53.com/peche-mayenne\\_reglementation\\_revue-peche.phtml](http://www.fedepeche53.com/peche-mayenne_reglementation_revue-peche.phtml)



#### **Information pratique :**

Nous rappelons aux propriétaires riverains de l'Erve, qui autorisent l'accès et le passage des pêcheurs sur leurs rives, qu'ils peuvent bénéficier d'une aide financière pour tous travaux de fauchage et de broyage (sous réserve d'une présentation d'un devis puis de la facture) subvention d'entretien de la fédération de pêche 53. Ainsi que pour tous autres travaux en relation avec les abords de l'Erve. (Restauration de passerelle, échelier, affichage zone de pêche...etc.) Contacter le président de l'AAPPMA pour tous renseignements.

Des projets sont toujours à l'étude concernant le PDPG (plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles) sur le parcours de notre société de pêche, aménagement de frayère, aménagement en aval du ruisseau de l'Angrotte, parcours pêche à la mouche et leurres carnassiers « NO KILL » et d'un parcours Famille.

Concernant les alevinages de notre parcours, toujours autant d'effort sont mis en œuvre pour satisfaire les pêcheurs ». Il sera encore mis cette année : 250 kg de Blanchailles (gardons, rotengles, ables..) 75 kg de truites arc en ciel, 50 kg de perches, sans oublier 3000 vésicules résorbées de brochetons et 1000 vésicules résorbées de truitelles....dire qu'il y a du peuple ! L'alevinage s'effectue principalement pendant l'hiver et en fonction des niveaux d'eaux.

#### **Périodes d'ouvertures 2019 sont les suivantes :**

Rivières 1<sup>ère</sup> catégorie : 19 mars au 15 septembre 2019 - Rivières 2<sup>ème</sup> catégorie : 1<sup>er</sup> mai 2019 au 31 décembre 2019

**Notre assemblée générale se tiendra début février 2019....Date et lieu restant à définir.**

Merci à tous ; bénévoles, pêcheurs, propriétaires riverains, mairie de SAULGES- CHEMERE LE ROI –ST JEAN SUR ERVE-ST PIERRE SUR ERVE-THORIGNE EN CHARNIE et fédération de pêche 53., sans qui, nous ne pourrions pratiquer la pêche, distraire nos jeunes et moins jeunes et aussi de nous permettre de maintenir l'Erve et ses affluents en état.

Le président .M. ANGOT FABIEN

# JUNIOR ASSOCIATION : CRAZY YOUNG

## Activités pour récolter des fonds :

- vente de gâteaux durant les fêtes communales
- aide aux jeux de l'APE de l'Erve durant la fête à gars Jules
- organisation de jeux lors de la Marabille
- emballage de cadeaux lors du mois de décembre



## Sorties faites :

- Patinoire
- Laser Game
- Bar/Restaurant
- Bowling

## Bureau :

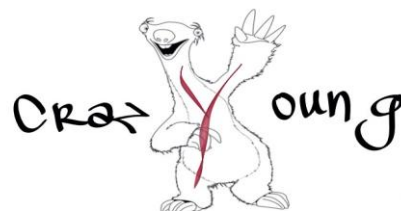
Présidente → Margot Transon  
Secrétaire → Jeanne Mandrillon Dix-neuf  
Trésorière → Clara Josset

Sans oublier Anna Gourdin, Simon Josset, Agathe Transon, Perrine Glassier, Landry Glassier, Zoé Glassier, Romain Vasseur membres de l'association.

Vous habitez Saint-Pierre-sur-Erve, Thorigné-en-Charnie ou Saulges, vous avez entre 11 et 18 ans, alors venez nous rejoindre, nous serons ravis de vous accueillir.

## Projets :

- Organiser une soirée communale
  - Partir dans un parc d'attraction tous ensemble
  - faire des tee-shirts à notre effigie
- (Bien sûr nous poursuivrons nos activités et sorties ensemble)





## Le mot de la gendarmerie

Une nouvelle année touche à sa fin, l'année 2019 se profile et l'ensemble des militaires de la communauté de brigades d'ARGENTRE se joint à moi pour vous souhaiter une excellente nouvelle année.

L'année 2018 a été marquée par des événements tragiques, avec la prise d'otages de TREBES en début d'année, qui nous rappelle la vigilance de tous les instants qui doit désormais s'imposer. Le dispositif de vigilance citoyenne s'inscrit notamment dans ce contexte, où les citoyens et habitants sont impliqués dans les surveillances de quartier, de manière à optimiser la lutte contre toutes les formes de délinquance. Renforçons cette vigilance vis-à-vis des plus fragiles, comme les seniors, cibles de délinquance particulière en détournant leur attention et en imposant de force une présence dans les maisons : ne laissez pas rentrer les inconnus, ne prenez pas d'argent devant quelqu'un, ne laissez pas de bijou visible... et que les plus fragiles n'hésitent pas à demander l'aide d'une personne de confiance. L'hiver reste une période propice aux cambriolages, notamment en fin de journée, en raison de la faiblesse de la luminosité. Ne tentez pas les voleurs, fermez les maisons mais aussi les dépendances, même en cas de courte absence, voire de présence sur une partie des maisons. Les remises contiennent de nombreuses marchandises dont les cambrioleurs sont friands, à commencer par tous les ustensiles de bricolage, du tracteur tondeuse aux appareils à main. Les clefs dissimulées sous les pots de fleurs sont faciles à trouver, les équipes repérant parfois en outre discrètement les lieux avant d'opérer.

N'hésitez pas à signaler tout comportement suspect, une vérification est simple et non tracassière si dénuée d'intérêt. Les routes restent un endroit dangereux. L'année 2018 a vu nombre de personnes perdre la vie, la sécurité routière s'intensifie. Le passage à 80 kilomètres heure sur les routes s'est effectué en juillet, la protection des piétons est une des nouvelles priorités de la lutte contre les accidents. La vitesse en agglomération, voire dans les zones habitées isolées, doit s'adapter à la présence des usagers autres que les automobilistes, plus vulnérables. A cet égard, une nouvelle législation renforce la priorité accordée aux piétons. Moins protégés également, les deux roues, pour lesquels des équipements spéciaux et homologués sont obligatoires, notamment des gants renforcés, que ce soit pour les conducteurs ou les passagers. Un casque doit également être attaché pour être efficace. Nous vous rappelons enfin que la brigade de MESLAY DU MAINE dispose d'un accueil les lundi matin et vendredi après-midi, celle de VAIGES le mercredi après-midi, et celle d'ARGENTRE est ouverte tous les jours de 8 h à 12 h, et de 14 h à 18 h, les dimanche et jour fériés de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h. Tous les militaires disposent de plages horaires susceptibles d'honorer des rendez-vous particuliers en-dehors de leurs services d'accueil, dans chacune des 3 brigades. En cas d'urgence, le 17 vous assure en permanence un accueil téléphonique adapté à toute demande d'intervention, quel que soit le lieu, pour nous solliciter.

L'ensemble des militaires de la communauté de brigades d'ARGENTRE vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année, et une excellente année 2019.

**L'adjudant RICOU, commandant la brigade de MESLAY DU MAINE**

# LA PRESSE EN PARLE

## Saulges

### Les bénévoles décorent la commune pour Noël



Samedi, une équipe de bénévoles de la commune s'affaire pour décorer le village. Tracteur avec élévateur s'est déplacés pour installer les guirlandes lumineuses en hauteur, des objets en bois réalisés par un artiste bénévole qui sait tirer partie des troncs d'arbre pour en faire des objets insolites et décoratifs ont été installés.

CRÉDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

## Saulges

### Les enfants de l'école plantent des arbres

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE  
178 mots

mardi 11 décembre 2018



Les enfants de l'école, entourés de leur institutrice Sandrine Langlois et de Jacqueline Lepage, ont planté des arbres.

France

## Un restaurant subsiste dans ce village touristique

Saulges — Saulges est connu pour l'escalade, les chemins de randonnée, le musée de la Préhistoire. De nombreux touristes affluent dans ce village et pourtant, les commerces peinent.

Il y a deux ans, quatre restaurants existaient. Aujourd'hui, malgré l'ouverture du musée de la Préhistoire qui a vu affluer près de 4 000 visiteurs, la situation économique concernant les commerces a fortement évolué et pas forcément dans le bon sens.

Un seul subsiste : l'hôtel-restaurant gastronomique l'Ermitage qui fait figure de roc puisqu'il est là depuis douze ans. À sa tête, Christian Possémé qui regrette de vivre la fermeture des collègues restaurateurs : « Je n'ai qu'une hâte, que les établissements rouvrent. La fermeture de mon voisin le Bistrot de la place me désole. Le monde attire le monde. Nous ne sommes pas concurrents. Le créneau de restauration est différent et complémentaire par rapport au tourisme des grottes. »

« Nous souffrons »

Concernant l'équipe, Christian Possémé ajoute : « Notre brigade a été complètement renouvelée mais ce sont les aînés du personnel qui nous quittent pour aller vivre leur propre expérience ailleurs. Nous sommes désormais au complet »



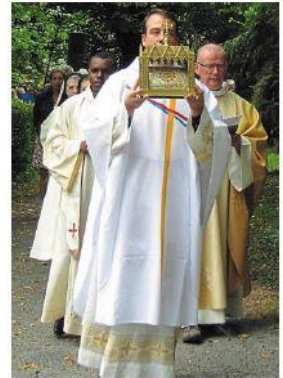
Christian Possémé, propriétaire du restaurant hôtel l'Ermitage.

## Saulges

### Plus de 1 000 pèlerins au pèlerinage de Saint-Cénéry

Dimanche, plus de 1 000 personnes ont assisté au pèlerinage de Saint-Cénéry présidé par le père Roblin, curé de la paroisse Saint-Pierre-du-Maine. Il était assisté de plusieurs prêtres dont l'abbé Antoine Meunier, représentant le diocèse d'Angers. Ce dernier a été ordonné prêtre en juin. Il a présidé une homélie très moderne, citant, entre autres, le talent de Johnny Hallyday et de Jean-Jacques Goldman, l'exploit des Bleus, lors de la coupe du monde du football, et le courage de Simone Veil. « Lorsque nous regardons un héros, nous ne scrutons qu'une partie de sa vie et nous l'admirons pour une parcelle de sa vie. Les héros nous aident à être des hommes tandis que les saints nous aident à être à l'image de Dieu... »

À la fin de la messe, Paul Henry de Vitton, président de l'association des



L'abbé Antoine Meunier, portant le reliquaire de Saint-Cénéry dans la chapelle de l'oratoire.

## Meslay-du-Maine

### Meslay-du-Maine. Un premier trail dans le Sud-Mayenne en 2019

OUEST-FRANCE.FR | jeudi 29 novembre 2018  
429 mots |



La commission trail du club de jogging donne rendez-vous à tous les amoureux de la course nature le samedi 22 juin. - Crédit: Ouest-France

## Saulges

### Avec Festicalica, le week-end a été beau et gourmand



Sept peintres ont été récompensés lors du concours organisé par l'association des Petites cités de caractère.

CRÉDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

## Saulges

### Le mobilier urbain prêt à être installé dans la commune



Jacqueline Lepage, maire, entourée de Christian Possémé, conseiller municipal, de Robert Trou, adjoint, et des employés de la Communauté de communes des Coëvrons.

CRÉDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

## Saulges

### Vingt tracteurs anciens ont défilé sur les routes



Une vingtaine d'anciens agriculteurs devant de vieux tracteurs qu'ils exposaient dimanche.

CRÉDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

### 45 jeunes participent au programme Erasmus +

Saulges – L'échange européen, organisé au gîte du Val d'Erve, permet aux jeunes de travailler sur la question du gaspillage alimentaire. Ils organisent mardi une soupe de légumes.

La communauté de communes des Coëvrons (3C) renouvelle cette année les échanges européens. Encadrés par onze adultes, quarante-cinq jeunes européens de 13 à 16 ans, de nationalités différentes : Estoniens, Espagnols, Polonais, Irlandais du nord et Français des Coëvrons, sont en séjour depuis le 6 août jusqu'au 17 août au gîte du Val d'Erve. Ces séjours sont l'objet d'une aide de l'Europe depuis 2012 de 40 000 €. Bruno Masso, responsable de séjours à la 3C explique : « Dans le cadre de mes fonctions j'organise des séjours européens. Nous sommes allés en Finlande le mois dernier et ce mois-ci, avec le programme Erasmus +, qui permet d'accueillir des jeunes en séjours d'échanges européens à moindre coût pour la collectivité, nous accueillons à notre tour. Ce n'est pas seulement du tourisme, des actions citoyennes doivent être menées ». Dans ce genre de séjour il y a toujours une thématique, pour celui-ci, l'atelier proposé est le gaspillage alimentaire.

« La difficulté de produire mais la facilité de jeter »

« Si on laisse les jeunes visiter et fai-



Une partie des jeunes en séjour d'échanges européens au gîte du Val d'Erve avec Bruno Masso, responsable de séjours à la communauté de communes des Coëvrons.

CRÉDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

## Saulges

### Visitez le manoir de la Croisnière, dimanche



Jean Pierre Griveau avec son chat « Pirate » devant le manoir de la Croisnière.

CRÉDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

## Saulges

### Une journée passée à la découverte de la pêche



À gauche Fabien Ango et à droite, Roland Landais, encadrent les enfants descendres de loisirs de Grez-en-Bouère et de Villiers-Charlemagne

CRÉDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

### Le conservatoire des Coëvrons était en escapade



# *Illuminations du village :*



Merci à tous les bénévoles et à [L & PLURIEL](#) pour la conception !



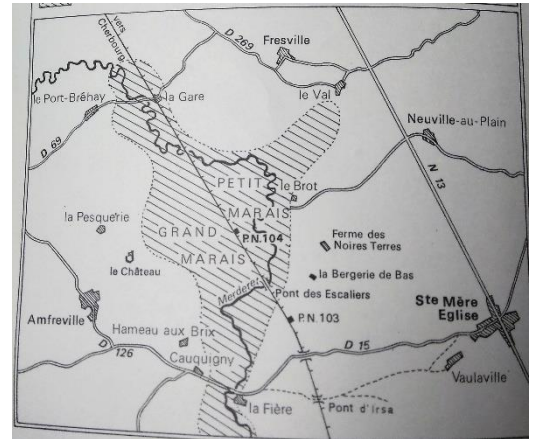
# Une grande Dame à Saulges : GENEVIEVE DUBOSQ

Le 28 février 2018, Geneviève Duboscq, écrivaine, Chevalier de la Légion d'honneur, héroïne de la guerre 39/45 s'est éteinte à Laval à l'âge de 85 ans. Cette grande dame a vécu à Saulges au lieu-dit « Le Préau » route de Ballée durant 27 ans.

Geneviève Duboscq est née le 9 avril 1933 à la Fière petit hameau dépendant de Sainte Mère Eglise dans la Manche. Elle est la 3ème enfant du couple de Maurice et Germaine Duboscq gardes barrières sur la ligne de chemin de fer Paris-Cherbourg. Dans la nuit du 5 au 6 juin 1944, il fait un temps épouvantable sur le trépied de la cheminée



chauffe une grande marmite de soupe. Vers 11 heures du soir, la porte de la maisonnette est ouverte brutalement et apparaît un grand gaillard tout barbouillé de suie, c'est un soldat américain qui vient d'être largué en parachute au-dessus des marais qui recouvrent toute la région. Ce soldat qui parle Français explique au père de famille que des centaines de gars sont en train d'être parachutés, ce dernier comprend le grand danger qui les guette car dans le marais profond de 1,20 à 1,80 m d'eau passe une rivière le Mederet avec un fort courant qui risque de noyer les pauvres gars avec leur barda.



Maurice prend alors sa barque et part à la recherche des soldats, toute la nuit il les ramènera vers la terre ferme, où Germaine leur donnera un

bol de soupe. Geneviève quant à elle aura l'idée de mettre le feu au conduit de la cheminée avec un fagot de bois sec, éclairant ainsi les alentours, ce qui permettra à de nombreux soldats pas trop loin de la ligne de chemin

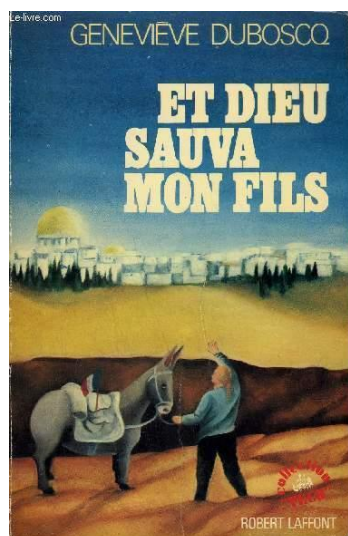


de fer de regagner la terre ferme sans encombre. Les jours suivants les Duboscq seront au cœur de la bataille de la Fière premier hameau français libéré du joug allemand. A la fin de la guerre, Geneviève et son petit frère Claude (né en 1939) sauteront sur une mine anti char qui tuera sur le coup le petit garçon et enverra sa sœur à l'Hôpital pour 5 longues années.

Elle en ressortira en 1950 pour épouser un marin polonais qui lui donnera 6 enfants. Malheureusement le premier prénommé Claude en souvenir du petit frère chéri, mourra en bas âge atteint d'une maladie incurable. Trois autres garçons et une fille viendront au monde sans problème et le 24 décembre 1959, son dernier enfant Noël naîtra atteint du même mal incurable. Alors sa maman qui a une foi inébranlable en Dieu fera la promesse que si elle sauve son fils elle ira à pied à Jérusalem pour le remercier. Noël surviva et Geneviève tiendra sa promesse en 1965, où elle partira accompagnée d'un petit âne pour porter ses bagages sur les routes de la Terre Sainte où elle arrivera à la fin du mois de novembre.



En 1978, Geneviève publie le récit de son enfance chez Robert Laffont sous le titre « **Bye bye Geneviève** », puis en 1980 suivra le récit de son pèlerinage intitulé « **Et Dieu sauva mon fils** ».



A l'occasion d'une conférence chez les frères de la Cotellerie à Bazougers, Geneviève leur fera part de son désir de trouver une maison isolée pour vivre sa foi de la manière la plus intense possible. C'est ainsi que le 14 décembre 1980, elle emménagera dans une petite ferme rénovée au lieu-dit le Préau à Saulges. D'une étable elle fera une chapelle dédiée à Notre Dame de l'Effroi et vivra pleinement heureuse dans son ermitage jusqu'en septembre 2007. Atteinte de la maladie d'Alzheimer elle devra partir vivre chez sa fille à Chémeré le Roi, avant de rejoindre un centre spécialisé à Laval.



Durant les 27 années passées à Saulges, Geneviève recevra un nombre incroyable de visiteurs dont certain fort célèbre. Elle y recevra également plus de 15 000 lettres de lecteurs bouleversés par son histoire, certains lui demandant de prier pour un proche en souffrance, ou pour obtenir une grâce, et à chaque demande, Geneviève déposera un petit message dans sa chapelle.



*Chers Petits de notre  
voyageuse qui rêve  
d'aller rejoindre les  
chers Soldats, auprès de  
Grand Patron  
Ses Petites Mamy.  
Geneviève*

Extrait d'une carte postale écrite par Geneviève en juin 2001 ...

En souvenir de « ses chers petits soldats » comme elle appelait les parachutistes américains, elle érigera devant sa maison deux grands mats où flotteront chaque jour les drapeaux français et américain. De nombreux habitants de la commune se souvenant de Geneviève, de son merveilleux sourire et de sa gentillesse, lui ont rendu hommage lors de ses obsèques qui se sont déroulées à Chémeré le Roi le 5 mars 2018.

*Stéphanie, sa fille*